

Offre publique de rachat de


PETROPLUS FINANCE LIMITED, Hamilton, Bermuda
aux obligataires de
l'emprunt convertible 3.375% 2008 – 2013 d'un montant de USD 500'000'000

Contexte: Petroplus Finance Limited («**Petroplus Finance**»), une filiale de Petroplus Holdings AG («**Petroplus**») détenue à 100 pourcent, a émis en date du 26 mars 2008 un emprunt convertible 3.375% 2008 – 2013, convertible en action de Petroplus («**Emprunt convertible 2008 – 2013**»). L'Emprunt convertible 2008 – 2013 est coté à la SIX Swiss Exchange (valeur 3864986, ISIN CH0038649866). Les engagements de Petroplus Finance au titre de l'Emprunt convertible 2008 – 2013 sont garantis par Petroplus ainsi que par d'autres filiales de Petroplus.

Le conseil d'administration de Petroplus Finance a décidé en date du 8 septembre 2009 de refinancer l'Emprunt convertible 2008 – 2013 et d'initier à cette fin un rachat de l'Emprunt convertible 2008 – 2013. Pour financer l'offre de rachat, le 9 septembre 2009 Petroplus Finance a annoncé un nouvel emprunt convertible 2009 – 2015 d'un montant de maximal USD 150'000'000, convertible en actions de Petroplus («**Emprunt convertible 2009 – 2015**»), et une autre société du groupe Petroplus un nouvel emprunt à haut rendement 2009 – 2019 d'un montant de maximal USD 400'000'000 («**Notes**»). Le volume de l'Emprunt convertible 2009 – 2015 découle entre autres du capital conditionnel disponible de Petroplus.

Le conseil d'administration a en outre décidé de proposer aux obligataires de l'Emprunt convertible 2008 – 2013 une adaptation du chiffre 5b des conditions de l'emprunt, et a convoqué une assemblée des créanciers à cette fin. Les conditions actuelles de l'emprunt prévoient que Petroplus Finance peut déclencher un remboursement anticipé de l'Emprunt convertible 2008 – 2013 si 85% des obligations émises ont été remboursées, converties en actions ou rachetées et détruites. Petroplus Finance propose maintenant de permettre un remboursement anticipé déjà si 51% des obligations émises ont été remboursées, converties en actions ou rachetées et détruites, ou si elles ont été irrévocablement présentées à l'acceptation dans le cadre d'une offre de rachat considérée comme ayant abouti. Petroplus Finance a l'intention que le remboursement anticipé a lieu simultanément avec l'exécution de l'offre de rachat. Ce-ci aurait pour conséquence que l'Emprunt convertible 2008 – 2013 pourrait être intégralement refinancé.

Selon l'inscription actuelle au registre du commerce, le capital-actions de Petroplus s'élève à CHF 523'476'550.98 et est divisé en 69'060'231 actions nominatives d'une valeur nominale d'actuellement CHF 7.58. Le capital conditionnel s'élève à CHF 108'785'651 et est divisé en 14'351'669 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 7.58. Le capital autorisé s'élève à CHF 261'738'272 et est divisé en 34'530'115 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 7.58. L'Emprunt convertible 2008 – 2013 se rapporte à un total de 8.67% du capital-actions de Petroplus.

Le conseil d'administration de Petroplus Finance et de Petroplus confirme que la décision de soumettre l'offre de rachat ne se fonde pas sur des informations essentielles non publiques.

A. L'offre
1. Objet de l'offre de rachat

L'offre de rachat porte sur toutes les obligations de l'Emprunt convertible 2008 – 2013 de Petroplus Finance d'une valeur nominale de USD 100'000 chacune, soit sur une valeur nominale de USD 500'000'000.

2. Prix de l'offre

Le prix net par obligation de l'Emprunt convertible 2008 – 2013 d'une valeur nominale de USD 100'000 présentée à l'acceptation pendant la durée de l'offre est de USD 100'000 de valeur nominale, augmenté des intérêts courus pour la période entre le 27 septembre 2009 et l'exécution de l'offre.

L'intérêt semestriel de 1.6875% par obligation de USD 100'000 de valeur nominale est payé normalement et ne subit aucune modification du fait de l'offre.

Le paiement du prix de rachat est effectué en espèces.

3. Durée de l'offre (délai de l'offre)

L'offre de rachat est valable du 11 septembre 2009 au 9 octobre 2009, 17:00 heures (HNEC), et peut être prolongé par la société. D'éventuelles prolongations de l'offre de rachat seront publiées sur le site web de SIX Swiss Exchange et par médias électroniques.

Le premier jour de bourse après l'échéance de la durée de l'offre, Petroplus Finance orientera les obligataires au sujet du résultat de l'offre, respectivement du taux d'acceptation.

4. Taxes et impôts

La vente s'effectue sans suite de frais pour les aliénateurs d'obligations. Un éventuel droit de timbre de négociation sera pris en charge par Petroplus Finance. Pourtant, les taxes pour SIX Swiss Exchange SA sont dues.

Au regard des impôts sur le revenu, les obligations sont considérées comme IUP. Les investisseurs avec domicile en Suisse qui détiennent les obligations dans leur patrimoine privé doivent déclarer comme revenu la différence entre le Bondfloor théorique de l'obligation au moment du rachat et le Bondfloor théorique de l'obligation en question au moment de son acquisition.

B. Acceptation de l'offre
1. Annonce

Les obligataires de Petroplus Finance qui souhaitent accepter l'offre de Petroplus Finance sont priés de se conformer aux instructions de leur banque. **La déclaration d'acceptation est irrévocable et ne peut être modifiée ou complétée.**

2. Banque mandatée

Petroplus Finance a mandaté Credit Suisse pour l'exécution de cette offre de rachat.

3. Blocage des obligations de Petroplus Finance

Les obligations de l'Emprunt convertible 2008 – 2013 de Petroplus Finance annoncées à la vente seront bloquées par la banque en question et ne peuvent plus être négociées.

4. Assemblée des créanciers

La présentation des obligations de l'Emprunt convertible 2008 – 2013 à l'acceptation confère à Credit Suisse, Paradeplatz 8, 8001 Zurich, Suisse, ou à un représentant indiqué à cette fin par Credit Suisse d'approuver la modification proposée du chiffre 5b des conditions de l'Emprunt convertible 2008 – 2013 lors de l'assemblée des créanciers décrite ci-dessous sous section F.

5. Paiement du prix de l'offre

Le paiement du prix de l'offre pour les obligations de l'Emprunt convertible 2008 – 2013 présentées à l'acceptation pendant la durée de l'offre sera effectué selon la valeur au 16 octobre 2009. La date de paiement sera reportée au 30 octobre 2009 si une deuxième assemblée des créanciers devait être nécessaire (cf. ci-dessous section F).

6. Organes de publication

À l'issue de la durée de l'offre Petroplus Finance publiera le résultat de l'offre de rachat des obligations de l'Emprunt convertible 2008 – 2013 présentées à l'acceptation sur le site web de SIX Swiss Exchange et par médias électroniques.

De plus, Petroplus Finance informera de l'aboutissement de l'offre de rachat au plus tard dans les 4 jours de bourse suivant l'échéance de la durée de l'offre. Les informations pertinentes seront publiées comme suit, la publication sur le site web de la SIX Swiss Exchange étant déterminante pour le respect du délai:

Sur le site web de la SIX Swiss Exchange;

Par annonce dans la «Neue Zürcher Zeitung» et dans «l'Agéfi»;

Médias électroniques.

7. Utilisation des obligations de l'Emprunt convertible 2008 – 2013 rachetées

Les obligations de l'Emprunt convertible 2008 – 2013 qui seront acquises dans le cadre de cette offre de rachat seront détruites après l'exécution du rachat.

Si, dans le cadre du rachat, Petroplus Finance acquiert des obligations d'un volume d'au moins 51% de la valeur nominale émise de l'Emprunt convertible 2008 – 2013 et si les créanciers de l'emprunt approuvent la modification proposée des conditions de l'emprunt (cf. ci-avant sous «Contexte»), Petroplus Finance, conformément au chiffre 5b des conditions de l'emprunt modifiées, a l'intention de rembourser de manière anticipée les obligations conver-

tibles qui ne sont pas présentées à l'acceptation dans le cadre de l'offre, à la valeur nominale augmentée des intérêts courus, ce remboursement anticipé doit être effectué simultanément avec l'exécution de l'offre de rachat.

C. Financement de l'offre

L'offre de rachat est censée être financée par l'émission des Notes et de l'Emprunt convertible 2009 – 2015. Les contrats de financement pertinents ont été signés le 9 septembre 2009, et les Notes ainsi que l'Emprunt convertible 2009 – 2015 ont été placés.

L'exécution de ces financements est prévue pour le 17 septembre 2009 en ce qui concerne les Notes, et pour le 16 octobre 2009 en ce qui concerne l'Emprunt convertible 2009 – 2015, c'est-à-dire, en ce qui concerne l'Emprunt convertible 2009 – 2015, simultanément avec l'exécution du rachat. Au cas où une deuxième assemblée des créanciers devait être nécessaire, l'exécution qui concerne l'Emprunt convertible 2009 – 2015 aurait lieu au 30 octobre 2009. Afin d'assurer que le produit des Notes soit utilisé uniquement pour le rachat, respectivement le refinancement de l'Emprunt convertible 2008 – 2013, le produit du placement des Notes sera lors de l'exécution placé sur un compte séquestre (Escrow Account), et ce montant ne pourra être libéré qu'aux fins de l'exécution de l'offre de rachat.

D. Conditions pour le rachat

L'exécution du rachat des obligations de l'Emprunt convertible 2008 – 2013 présentées à l'acceptation est soumise aux conditions suivantes:

- Au moins 66% de la valeur nominale de l'Emprunt convertible 2008 – 2013, soit un montant nominal de USD 330'000'000, sont valablement présentés à l'acceptation pendant la durée de l'offre.
- Les banques, par le truchement desquelles le financement du rachat de l'Emprunt convertible 2008 – 2013 au moyen de l'émission des Notes (High Yield Bond) et de l'Emprunt convertible 2009 – 2015 est effectué, ne mettent pas fin aux contrats respectifs.

La condition (b) vaut jusqu'à l'exécution de l'offre de rachat.

Petroplus Finance décidera de la réalisation de la condition (a) à l'issue de la durée de l'offre. Petroplus Finance peut notamment renoncer au taux d'acceptation de 66% selon la condition (a), et est en droit de

- déclarer l'offre de rachat aboutie nonobstant la non réalisation de la condition (a); ou
- déclarer l'offre de rachat aboutie au sens d'une offre partielle pour un montant nominal de USD 150'000'000.

Au cas où, pendant la durée de l'offre, des obligations représentant moins de 66% de la valeur nominale émise de l'Emprunt convertible 2008 – 2013 sont offertes au rachat, Petroplus Finance peut, par conséquent (selon chiffre ii. ci-dessus), réduire le nombre d'obligations de l'Emprunt convertible 2008 – 2013 rachetées à un nombre d'obligations d'un montant nominal correspondant au montant nominal de l'Emprunt convertible 2009 – 2015 (soit vraisemblablement USD 150'000'000). S'il n'est pas possible de satisfaire toutes les déclarations d'acceptation dans le cadre de cette offre, les déclarations d'acceptations seront réduites proportionnellement, en tenant compte de la coupure de USD 100'000.

E. Exécution du rachat

L'exécution de l'offre s'effectue selon la valeur au 16 octobre 2009, respectivement au 30 octobre 2009 si une deuxième assemblée des créanciers devait être nécessaire.

F. Assemblée des créanciers de l'Emprunt convertible 2008 – 2013

Petroplus Finance a convoqué une assemblée des créanciers de l'Emprunt convertible 2008 – 2013 pour le 13 octobre 2009 et a proposé aux créanciers de l'emprunt la modification du chiffre 5b des conditions de l'emprunt. Les conditions actuelles de l'emprunt prévoient que Petroplus Finance peut déclencher un remboursement anticipé de l'Emprunt convertible 2008 – 2013 si 85% des obligations convertibles émises ont été remboursées, converties en actions ou rachetées et détruites. Petroplus Finance propose maintenant à l'assemblée de permettre un remboursement anticipé déjà si 51% des obligations convertibles émises ont été remboursées, converties en actions ou rachetées et détruites, ou si elles ont été irrévocablement présentées à l'acceptation dans le cadre d'une offre de rachat considérée comme ayant abouti. En cas d'approbation de cette proposition, on a l'intention de procéder au remboursement de l'Emprunt 2008 – 2013 simultanément avec l'exécution du rachat.

La convocation à l'assemblée des créanciers sera publiée sur le site web de la SIX Swiss Exchange (www.six-swiss-exchange.com/marketpulse/bonds/security_info_de.html?id=CH0038649866USD4) et par annonce dans la «Neue Zürcher Zeitung» aujourd'hui.

Le quorum de présence requis pour l'assemblée des créanciers s'élève à 66% du montant total émis de l'Emprunt convertible 2008 – 2013. De plus, la modification du chiffre 5b des conditions de l'Emprunt convertible 2008 – 2013 doit être approuvée par 66% des voix valablement émises lors de l'assemblée des créanciers.

Pour le cas où le quorum de présence de 66% devait ne pas être atteint, Petroplus Finance a convoqué, en date du 11 septembre 2009, une deuxième assemblée des créanciers. Cette deuxième assemblée est soumise à un quorum de présence réduit de 33% du montant total émis de l'Emprunt convertible 2008 – 2013. Dans ce cas également, la modification des conditions de l'Emprunt convertible 2008 – 2013 doit être approuvée par 66% des voix valablement émises lors de l'assemblée des créanciers.

G. Informations concernant l'émettrice et les garantes
1. Emettrice

Petroplus Finance Ltd., Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda

2. Garantes

Petroplus Holdings SA, Industriestrasse 24, 6304 Zoug, Suisse
 Petroplus Refining and Marketing Limited, North Tees Site, Port Clarence, Middlesbrough, TS2 1TT, Angleterre
 Petroplus International B.V., Spoorhaven 58, 2651 AV, Berkel en Rodenrijs, Pays-Bas
 Petroplus Finance 2 Ltd., Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda
 Petroplus Holdings France SAS, Tour Franklin, 100 – 101 Terrasse Boieldieu, La Défense 8, 92042 Paris La Défense, France

H. Alternatives pour l'investisseur

La déclaration d'acceptation de cette offre de rachat est irrévocable. La déclaration d'acceptation ne peut être modifiée ou complétée.

Chaque obligataire qui n'accepte pas l'offre de rachat demeure en droit, aux termes de l'Emprunt convertible 2008 – 2013, de demander le remboursement anticipé de son obligation convertible pour mars 2011, au prix nominal augmenté des intérêts courus, pour autant que Petroplus Finance ne fasse avant usage de son droit selon le chiffre 5b des conditions de l'emprunt et rembourse de manière anticipée les obligations de l'Emprunt convertible 2008 – 2013 au prix nominal.

I. Obtention de documents

Les conditions de l'Emprunt convertible 2008 – 2013 révisées (en particulier le chiffre 5b) et la convocation à l'assemblée des créanciers peuvent être commandées sans frais auprès de Credit Suisse, Zurich, Tel. +41 44 333 43 85, Fax +41 44 333 35 93, E-Mail: equity.prospectus@credit-suisse.com.

J. ISIN / Common Code / Symbole ticker / Numéro de valeur

CH 003 864 986 6 / 035359524 / US1310 / 3864986

K. Droit applicable et for

Droit suisse. Le for est Zurich 1.

L. Restrictions

This Invitation is not being made to the public in the UK or France and has not been submitted to, or cleared by, regulatory or stock exchange authorities in such jurisdictions. Accordingly, this Invitation is limited to investment professionals, qualified investors and other persons to whom it may be lawfully communicated in such jurisdictions. This Invitation is not being made in Italy and may not be distributed or made available in Italy.

Lieu et date Bermuda, le 11 septembre 2009